L'Œuvre pacifique de la Conférence de Lausanne

La Convention des détroits sera signée le 16 ou 17 Juillet

Lausanne, 10. — On envisage toujours la signature de la Paix pour le 16 ou le 17 courant. Il appartiendra à la Conférence de lancer une invitation à la Russie, à l'effet de signer la convention des détroits.

La délégation turque a demandé à l'Angleterre de donner l'assurance que par l'évacuation prévue par le projet de traité, elle prévoit le retrait de la flotte embossée dans le Bosphore, dans la mer de Marmara et dans les Dardannelles.

On ne prévoit aucune difficulté de ce côté.

On apprend également qu'aux termes des accords internationaux, l'état de paix sera rétabli entre la Grèce et la Turquie, dès le jour de la signature de la Paix à Lausanne.

La Chambre a discuté le projet de loi sur les Assurances sociales

Paris, 10. — La Chambre a poursuivi la discussion du projet de loi sur les assurances sociales.

Auparavant, elle adopte sans débat les projets instituant des sociétés à responsabilité limitée et tendant à l'attribution d'un contingent de croix de légion d'honneur pour les membres des tribunaux de commerce, disposition qui fait suite à celle qui a été adoptée hier, accordant la légion d'honneur aux mutilés de guerre de 100 % déjà titulaires de la médaille militaire et s'ils sont déjà membres de l'ordre, les nommant au grade supérieur.

Le fonctionnement de la loi sur les assurances sociales

Après un rapide exposé historique de la question, M GRINDA, rapporteur, aborde la question du mécanisme de la loi.

Il sera fondé des caisses d'assurances qui seront administrées par les intéressés eux-mêmes. Elles seront alimentées pour la plus grande part par les cotisations des employeurs et des travailleurs. La part de l'Etat sera très limitée et en cas d'insuffisance, on aura recours à l'Emprunt. L'orateur fixe à 275 millions l'aide financière de l'Etat pour l'année où les frais seront les plus élevés.

La réforme prévoit deux catégories d'assurés.

1. Les obligatoires et les facultatifs : les assurés obligatoires sont ceux dont le salaire ne dépasse pas 10.000 francs pour ceux qui n'ont pas d'enfant, avec une majoration de 2.000 francs par enfant à la charge de l'assuré. L'âge d'entrée limité dans l'assurance est fixé à 60 ans.

2. Ne seront acceptés dans l'assurance facultative que les travailleurs indépendants, fermiers, cultivateurs, Métayers, artisans, intellectuels non salariés et, d'une manière générale, tous ceux qui vivent principalement du produit de leur travail.

Les assurés facultatifs sont admis dans les mêmes conditions que les assurés obligatoires, 10.000 franc par an, plus une majoration éventuelle de 2.000 francs par enfant.

Le taux de la cotisation entièrement payée par l'assurer sera de 10 % du revenu. Un régime de faveur est accordé : 1. à ceux qui, avant le vote de la loi avaient déjà fait acte de prévoyance, les mutualistes et assurés des retraites ouvrières et paysannes; 2. aux anciens combattants.

Dans quelles conditions se feront les versements

M. GRINDA énumère ensuite les conditions de la reversibilité de la moitié de la pension sur la tête du conjoint; il indique que les cotisations seront fixées à 10 % du salaire annuel et versées moitié par l'employeur, moitié par l'assuré, pour les assurés obligatoires, l'Etat participant à la constitution des retraites pour le petit salarié.

La suite de la discussion est ensuite renvoyée.

La Chambre adopte ensuite le projet portant prorogation des pouvoirs du gouvernement en ce qui concerne la grâce amnistiante.

La séance est ensuite levée.

Les engagements et rengagements dans la marine

Dans sa séance de la matinée, la Chambre a ratifié sans discussion les conventions commerciales entre la France, la Pologne et l'Esthonie, et adopté le projet sur les engagements et rengagements dans la marine. Les inscrits auront droit à la haute paie après dix mois de service et une prime annuelle de 1.500 francs pour la période qu'ils font après leurs dix-huit mois de service.

La Chambre aborde ensuite le projet réglant le régime intérieur du pétrole. Sur la demande de M. BARTHE, on renvoie la discussion à la rentrée d'octobre.

Monsieur Durand est rétabli

Nous avons de meilleures nouvelles de M. DURAND, malade depuis quelques jours. Notre sympathique compatriote a réclamé hier un poulet aux tomates (préparé à L'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX), ce qui est une preuve de bonne santé et de bon goût. 9840.

La troublante Affaire Quémeneur

Madame Seznec défend farouchement son mari

L'enquête relative à l'affaire Quémeneur ne progresse plus. M. Seznec n'avoue pas. Le cadavre du conseiller général demeure introuvable. Quant à Madame Seznec, elle défend avec énergie son mari et voici les déclarations qu'elle a faites à un de nos confrères :

Je ne crois pas, jamais je ne croirai, à la culpabilité de Guillaume ; il est pieux, il adore ses enfants. Pourquoi aurait-il tué ? Notre situation était loin d'être obérée, comme on l'a prétendu.

Je possède personnellement, à Plomodiern, une propriété dont mon père a la jouissance et qui vaut bien 80 à 90.000 francs; nous avons à St-Segail, une villa modeste, mais que nous ne donnerions pas pour 10.000 francs; la scierie, avec son matériel, représente un capital de trois cent mille francs environ. Ma blanchisserie de Brest a été vendue 45.000 francs; cette somme ne m'a pas encore été payée et des clients me doivent pour le moins 75.000 francs de factures. Notre passif est représenté par 69.000 francs d'hypothèques et une vingtaine de mille francs en cours. Je vous parle avec une entière franchise, en vous laissant le soin de tirer une conclusion.

Mme Seznec parle ensuite du prétendu voyage de son mari à Saint-Brieuc, le 13 juin. Ce jour-là, l'inculpé était au Havre et achetait à M. Chenouard la machine à écrire retrouvée cachée à la scierie; sa femme dit que, depuis l'arrestation de Seznec, des bruits suspects ont été entendus dans l'usine; que le chien de garde a aboyé, sans doute à la vanue de ceux qui ont dissimulé dans le grenier la machine à écrire. Inlassablement, elle s'efforce de réfuter toutes les graves présomptions établies par l'accusation :

Si mon mari, dit-elle en terminant, devait être condamné, je mentirais pour me faire condamner avec lui et nos quatre enfants entreraient au couvent.

Paroles tragiques, car le bruit court avec persistance, que l'arrestation de Mme Seznec serait d'ores et déjà envisagée.

Le Sénat a commencé l'examen du budget des dépenses recouvrables

Paris, 10. — Après la validation de l'élection de M. de Dion, le Sénat adopte sans discussion diverses propositions de loi puis passe à l'étude du budget des dépenses recouvrables.

M. Georges LEVY, rapporteur spécial, demande au Sénat de voter rapidement ce budget.

Après quelques remarques de M. BERENGER qui rappelle une fois de plus, la mauvaise foi de l'Allemagne, on passe au vote des chapitres. Les premiers chapitres du budget sont adoptés sans débat.

Pour nos Laboratoires

La recette totale des journées dépassera six millions

Paris, 10. — Le Syndicat de la presse et la Bienvenue française tiendront jeudi prochain à 16 heures, à l'Académie des Sciences, une séance au cours de laquelle M. Arthur Meyer rendra compte des résultats acquis pendant les journées Pasteur pour les laboratoires, y compris la journée des enfants.

Ces résultats sont loin d'être définitifs, 18 départements n'ayant pas encore fait connaître le montant de leur recette. Il est cependant d'ores et déjà certain que la recett totale, dépassant toutes prévisions, sera supérieure à six millions, dont près d'un million versé par les colonies.

Le record de la lenteur

Une carte postale a mis neuf ans pour parcourir 25 kilomètres

Colmar 10. — Un négociant de Colmar, Auguste Baldenweck, se trouvait le 5 août 1914, à Metzeval. Ce jour-là il adressa à son ami Paul Hatz, sous-officier au 171e régiment d'infanterie à Munster et qui est aujourd'hui sculpteur à Colmar, une carte postale illustrée. Cette carte n'ayant pas été remise à son destinataire, vient d'être retournée à son expéditeur le 7 juillet dernier. C'est un record, quand on songe que de Metzeral à Munster la distance est de 6 kilomètres est celle de Munster à Colmar de 19 kilomètres.

Un drame dans un Palace à Londres

UN PRINCE EGYPTIEN BLESSE D'UN COUP DE REVOLVER

Londres, 10. — A une heure matinale, aujourd'hui, au Savoy-Hôtel, le prince égyptien Ali-Kamel Fuhmy Bey, a été trouvé gisant dans un corridor du 4e étage, où il occupait un appartement avec sa femme, qui est de nationalité française.

Le prince avait été blessé d'un coup de revolver.

Il a été transporté à l'hôpital où il est mort peu après son arrivée.

:: Les Mémoires :: d'un Policier Lillois

L'ÉTRANGLE DE LA RUE LÉON-GAMBETTA

III

La revanche de l'Agent Sapin (suite)

Depuis le suicide de Cantré, les journaux avaient fait peu à peu le silence sur l'affaire de la rue Léon-Gambetta, et la bande Picquet et Cie très inquiète à ce moment, s'endormait à nouveau dans la confiance. Sapin reprit donc la filature serrée des membres de l'association. Les moyens pécuniaires de celle-ci n'étaient guère brillants, et sauf quelques menus larcins sur lesquels l'agent ferma volontairement les yeux, il y avait lieu d'attendre une occasion favorable pour coffrer en flagrant délit « sérieux » toute la bande, et l'envoyer pour quelque temps sous les verrous. Il y avait gros à parier que mis dans l'impossibilité de communiquer entre eux, et adroitement interrogés, l'un au moins des complices ne tarderait pas à fournir des renseignements intéressants.

Travail de «pickpockets»

L'existence devenait dure pour Picquet et sa maîtresse. Adolphine V... venait de tomber malade, et n'avait pu, durant ce temps «ravitailler» son ami de ses subsides habituels. Et comme dit le proverbe, la faim fait sortir le loup du bois...

Bien entendu, Sapin avait dû abandonner *personnellement* la surveillance assidue des escarpes ; un des inspecteurs chargé de veiller de près sur leurs agissements, apprit au hasard d'une conversation d'estaminet que Picquet projetait de « travailler » sérieusement le dimanche de la Mi-Carême. En effet, profitant de la cohue joyeuse remplissant les rues de ses chants et de ses lazzis, Picquet, son amie et un certain D..., familier de la maison, se mêlèrent à la foule. On devine à quel genre de travail se préparaient les trois complices. Cependant et dès le début, la filature des policiers s'annonça assez mal. L'inspecteur accompagnant Sapin avait été remarqué par Adolphine V..., et signalé aussitôt par elle aux intéressés. Ces derniers, après s'être concertés, se séparèrent dans la cohue et réussirent à semer les inspecteurs.

C'était pour jouer de malchance, et les policiers rentrèrent au Central afin d'examiner avec leurs chefs la conduite à tenir...

Et pendant ce temps, Picquet, Adolphine V... et D... s'étaient rejoints et profitant des attroupements, des bousculades, exploraient en conscience les poches des badauds, coupaient délicatement les sautoirs, chaînes de montres et pendentifs, bref se rattrapaient avec avantage de leur inaction prudente des dernières semaines.

Les trois masques

Le soir était venu, la rue Nationale, toute illuminée retentissait de chants et de cris ; les masques joyeux s'interpellaient, les confettis multicolores voltigeaient de toutes parts, et notre trio remplissait toujours ses poches du contenu des poches d'autrui...

Depuis un moment, la bande profitait du désordre créé par trois « masques », deux femmes en domino et un pierrot, tous trois abominablement ivres qui, poussant des clameurs à réveiller un mort, se livraient à des facéties d'ivrognes d'un goût plutôt douteux, lutiant hommes et femmes, embrassant les filles, ameutant les bons bourgeois et n'épargnant même pas leurs quolibets aux braves agents de police, débordés et fort occupés à faire « circuler » la multitude pressée. Nos pickpockets ne quittaient pas les joyeux déguisés plus que leur ombre et, grâce à eux, faisaient on peut le dire, des affaires d'or... A l'angle de la rue de l'Hôpital-Militaire, Picquet profita d'une occasion exceptionnelle pour couper d'un coup de ciseaux, la poche d'une brave dame aux prises avec l'un des masques qui voulait l'embrasser de force.

La revanche du policier

Soudain, un coup de sifflet retentit, l'entreprenant déguisé lâcha la dame, bondit sur Picquet et le terrasse, tandis que les deux autres masques empoignent solidement Adolphine et D..., ahuris de cette agression imprévue, les entraînent rapidement par la rue de l'Hôpital-Militaire... Deux agents en tenue s'étaient précipités vers l'autre individu le pierrot au nez rougeoyant et l'interpellaient, quand celui-ci se relevant prestement avec Picquet, *menottes aux mains*, déclina ses nom et qualité... Et c'est alors que Picquet comprit que l'agent Sapin venait d'avoir sa revanche...

Le 20 avril, les trois pickpockets passaient en police correctionnelle. Picquet, déjà titulaire de huit condamnations et relégable, écopait de treize mois de prison, son amie Adolphine de quatre mois, et D..., de trois mois et un jour. Ceci pour le coup de la Mi-Carême.

Premiers aveux

Pendant ce temps Sapin ne demeurait pas inactif. Picquet, interrogé sur l'affaire Declercq, déclarait avec entêtement ne rien connaître de cette fable ; c'est par Adolphine V..., que l'on commence à obtenir les premières lueurs sur l'assassinat de l'ébéniste. Lors de sa détention préventive, Adolphine avait fait connaissance avec une prévenue de vol, ou soi-disant telle, à qui elle n'avait pas tardé à faire quelques menues confidences. Aussi, appelée un jour à l'instruction, fut-elle toute surprise de s'entendre accusée par le juge d'avoir accompli le crime avec son ami Picquet. Affolée, la fille rejeta toute la responsabilité sur Cantré, mais dégagea complètement Picquet. De son côté, Sapin avait réussi, non sans peine, à retrouver l'apprenti V...en, en fuite depuis l'arrestation du trio. Mis en présence du juge, le jeune V...en se décida à parler et reconnut avoir indiqué le coup à faire à Picquet. Celui-ci était, par cette déclaration, convaincu de complicité dans le crime. Dès ce moment, il fut « cuisiné » avec assiduité, et finit par passer des aveux.

La curieuse histoire d'une lettre anonyme

Anecdote savoureuse, le juge avait reçu quelques jours auparavant, une lettre anonyme l'informant que la justice ne détenait pas les vrais coupables du crime ; l'auteur de la lettre donnait des détails sur la façon dont le meurtre avait été perpétré, et qu'il avait commis, disait-il, en compagnie d'un individu, dont il ignorait le nom.

Après examen minutieux de la lettre, Sapin, chargé d'éclaircir ce nouveau mystère, put établir que ce document avait été écrit sur du papier de la prison. M. Delalé soumit alors tous les prisonniers à une épreuve d'écriture ; l'auteur ainsi connu déclara que la lettre lui avait été dictée par Picquet lui-même !

La lettre de Picquet était parvenue au juge dans des conditions qui n'étaient certes pas banales. L'escarpe faisait écrire ses lettres par un co-détenu, condamné pour escroquerie, un joyeux méridional nommé V... V...

Un jour, l'assassin de Declercq pria V.... de lui faire une lettre dont il lui dicta les termes. Elle était à peu près ainsi conçue :

« J'apprends que vous accusez de l'assassinat de M. Declercq, des individus qui sont innocents. *C'est moi qui suis le coupable : je suis venu des* pays lointain pour accomplir ce forfait. (sic.) »

Cette lettre, au lieu de signature, était terminée par trois étoiles.

Chaque semaine, un ami de Picquet se rendait près des murs de la prison, rue de la Deûle, et à un signal convenu, une corde descendait le long de la muraille. Le mystérieux commissionnaire y attachait un hecto de tabac et un billet, puis la corde remontait.

Picquet avait prévenu son fournisseur de tabac qu'il mettrait bientôt une lettre pour le juge au bout de la ficelle. Cette lettre devait être jetée à la poste.

Au jour et à l'heure convenus, la missive descendit le long de la muraille. Le commissionnaire de Picquet était un peu en retard, et ce fut un factionnaire de garde, un soldat du 43e, qui, très étonné de ce fait anormal, prit la lettre.

A peine l'avait-il en mains que l'ami de l'assassin arrivait au galop du quai de la Basse-Deûle, et lui offrait dix francs s'il voulait lui remettre le papier. Le soldat accepta et quelques instants après, la lettre était mise à la poste.

Pour ce haut fait d'armes, le factionnaire récolta du général commandant la place, soixante jours de prison dont quinze de cellule, quant au commissionnaire, on l'arrêta quelques jours après.

(A suivre) R. L.

A qui le gros lot ?

FONCIERES ET COMMUNALES 1917

Tirage du 10 Juillet 1923

Le numéro 542.660 gagne 500.000 francs.

Le numéro 1.396.291 gagne 50.000 francs.

Le numéro 122.158 gagne 25.000 francs.

Les deux numéros suivant gagnent chacun 5.000 francs : 60.422. — 1.293.514.

Les 10 numéros suivants gagnent chacun mille francs : 103.674 — 219.909 — 286.448 — 395.303 — 738.859 — 772.602 — 813.750 — 816.213 — 1.402.374 — 1.781.704.

50 numéros gagnent chacun 500 francs.

COMMUNALES 3 1/2 % 1920

Tirage du 10 Juillet 1923

Le numéro 1.368.953 est remboursé par deux cents mille francs.

Le numéro 1.031.030 est remboursé par cent mille francs.

Le numéro 733.338 est remboursé par 50.000 fr.

Le numéro 1.955.239 est remboursé par dix mille francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs : 219.010 — 1.957.924.

30 numéros sont remboursés par 1.000 francs.

La Ruhr ensanglantée

Un complot pour faire sauter l'atelier des Chemins de fer de Crefeld

Bruxelles, 10. — Une dépêche de Crefeld à la « Nation Belge » dit qu'un complot allemand destiné à faire sauter l'atelier des chemins de fer de Crefeld, en provoquant l'explosion des réservoirs à gaz et à air comprimé a été découvert.

Le principal organisateur a été arrêté.

Il a fait des aveux et dénoncé ses complices.

Une patrouille française a été attaquée

Son chef a été blessé

Dusseldorf, 10. — Une patrouille du 31e régiment de tirailleurs algériens a été attaquée dans la nuit du 9 juillet, sur la voie ferrée de Kaiserslautern à Sarrebruck, entre Landstuhl et Bruckmuhlmach, à l'endroit même où un acte de sabotage avait été commis le 5 juillet.

Le chef de la patrouille a été blessé.

Un Allemand a été tué d'un coup de fusil.

Dans la nuit du 8 au 9, des signaux lumineux ont été sabotés à la gare de Diez, près de Coblence.

On a arrêté, à Dortmund, un Allemand qui avait saboté un poste d'aiguillage à proximité de la gare de Gelsenkirchen-Wattenscheidt.

Un individu, qui essayait de pénétrer à la mine Rolland pour y dérober du charbon, a été tué d'un coup de fusil par une sentinelle de garde.

Bonne nouvelle pour les coulonneux

Les pigeons importés de Belgique seront exempts de tout droit

Bruxelles, 10. — On annonce que désormais, en vertu de l'accord économique franco-belge et sous réserve de la justification d'origine, les pigeons-voyageurs de Belgique seront exempts de tout droit à l'importation.

On sait qu'un nombre considérable de pigeons sont envoyés chaque semaine au-delà de la frontière française.

Ah, non merci !

Une nouvelle poudre de guerre

New-York, 10. — On mande de Washington, que le département de la guerre annonce qu'il est en possession d'une nouvelle poudre possédant toutes les qualités des poudres actuellement en usage, sans fumée, ne provoquant pas de lueur et résistant à l'humidité.

Pendant les essais, certaines quantités de poudre ont été immergées dans l'eau pendant un certain temps et l'analyse à laquelle il a ensuite été procédée n'a relevé aucune trace d'humidité.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Un vieux compte d'occupation

L'heure tardive à laquelle fut rendu le verdict de l'affaire jugée lundi aux Assises ne nous a permis d'insérer que l'acte d'accusation.

Les 2 accusés, Glorieux et Allard, qui avaient à rendre compte d'un vol qualifié commis à Leers pendant l'occupation, ont été condamnés chacun à 10 ans de réclusion.

Un photographe de La Madeleine, inculpé de bigamie est acquitté

Jean Billiet, 25 ans, photographe à La Madeleine est accusé de bigamie, a comparu à l'audience de Mardi.

Billiet, réformé de l'armée française habitait à Levallois-Perret (Seine) où il travaillait comme mécanicien dans une usine quand il fit la connaissance de la nommée Lucie Vazeux, qu'il épousa à la Mairie d'Issy-les-Moulineaux le 14 Avril 1917.

Lors de la délivrance de Lille, Billiet qui ne vivait déjà plus en bonne intelligence avec sa femme, revint dans cette ville et sollicita l'assistance judiciaire pour plaider en divorce, mais comme il ne se présenta pas devant le bureau pour exposer les motifs qui le déterminaient à faire son procès, l'assistance lui fut refusée par décision du 16 juin 1919.

Néanmoins, dès le mois suivant, le 15 juillet 1919, Billiet contractait un nouveau mariage avec Aline-Julie-Sylvie Vasseur, devant l'Officier de l'Etat-Civil de La Madeleine (Nord) alors que sa première femme vivait toujours et que son mariage n'était pas dissous par le divorce.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires et ne fait pas l'objet de mauvais renseignements.

Billiet est acquitté.

A propos du budget des dépenses recouvrables

Heureuse intervention de notre ami Saint-Venant

Au cours des débats sur le budget des dépenses recouvrables, notre ami Saint-Venant est intervenu pour faire rétablir un crédit.

Le chapitre 31 indiquait :

Pupilles de la Nation. — Secours divers apprentissages, trousseaux, bourses, etc.).

Crédit accordé pour 1922....	100.000.000 fr.
Crédit demandé par le gouvernement..............	150.000.000 fr.
Crédit proposé par la Commission des finances......	150.000.000 fr.

(Cet accroissement considérable par rapport à l'année précédente a pour cause l'accroissement des pupilles, l'application de la loi du 26 octobre 1922 qui aura pour effet l'adoption de très nombreux pupilles, dont on peut évaluer le nombre à une centaine de mille ; enfin, l'extension de la loi aux départements de l'Alsace et de la Lorraine.)

Au chapitre 36 cependant, on inscrivait :

Bourses aux pupilles de la Nation. — Enseignement technique).

Crédit accordé pour 1922......	1.046.500 fr.
Crédit demandé par le gouvernement....................	1.425.000 fr.
Crédit proposé par la Commission des finances..........	1.300.000 fr.
Différence en moins....	125.000 fr.

Réduction jugée possible.

Notre ami Saint-Venant fit ressortir combien l'argumentation de la Commission des finances était mal fondée, puisque la loi de protection des pupilles de la Nation s'exerce par voie d'extinction et que conséquemment, il y avait lieu de considérer une accroissance d'élèves vers les écoles pratiques.

Dans ces conditions, veillant à augmenter la main d'œuvre qualifiée, les Ecoles Pratiques d'industrie et du commerce étaient toutes désignées pour recevoir les pupilles de la nation, les instruire et les préparer à la production. La diminution des crédits était donc funeste au développement de l'éducation technique.

En l'absence de MM. Vernot et Paturand-Morand, dépositaires d'un amendement rétablissant le crédit, Saint-Venant reprit les dits amendements et obtint satisfaction.

Au chapitre 77, Saint-Venant demanda au ministre des Finances si dans ces crédits figuraient le remboursement des avances consenties pendant la guerre aux fonctionnaires des Régions Libérées, des départements, des communes et de l'Etat. Le ministre répondit que la question était réservée aux cumuls prévus dans la loi des finances.

Donc, la question reviendra.

Enfin, relativement à la suppression des indemnités de zone, et autres, Lebas, Saint-Venant, députés du Nord, ont déposé un amendement à la loi des finances pour le maintien des dites indemnités.

Baignade tragique

Deux jeunes gens se sont noyés dans la Sambre

Hier matin vers 10 heures 30, une dizaine de gamins se baignaient dans la Sambre, derrière l'usine de la Centrale Electrique de Montplaisir, à Maubeuge. Parmi eux se trouvaient Dehau Anselme, 15 ans, crocheteur, demeurant rue de l'Espérance, 1, à Sous-le-Bois, et Wilain Marceau, 18 ans, journalier, demeurant rue du Départ, à Montplaisir. Aucun d'eux ne savait nager.

Dehau s'étant attaché une marmite de campement militaire sur le dos pour être soutenu sur l'eau, mais la marmite dut s'emplir tout doucement, car à un moment donné Dehan coula à pic; il se cramponna à la jambe de Wilain, qui se trouvait à proximité et l'entraîna avec lui.

Les deux corps furent retirés une heure plus tard; les soins qui leur furent donnés ne purent les ramener à la vie.

Le Tour de France

Alavoine a gagné la Neuvième étape Toulon-Nice

Voici les résultats de l'étape Toulon-Nice : 1er, Alavoine; 2e, Bottechia; 3e, Colle, en 12 h. 10' 39"; 4e, Bellanger.

Le Réveil Illustré
EST PARU
Le réclamer à nos vendeurs et dépositaires

MALACÉINE
Avoir un joli teint c'est être jolie
ON A TOUJOURS UN JOLI TEINT, QUAND ON SE SERT DE LA CRÈME ET DE LA POUDRE MALACÉINE

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1923 Nº 67

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

VIII

Mme MAUROY SE SOUVIENT...

« En votre absence, des faits terribles se sont passés.

« J'ai appris — moi qui croyais n'avoir plus rien à apprendre — que la souffrance est infinie. Lorsque l'on prétend en avoir mesuré l'abîme, on se trompe, on ment, car il est insondable. Ce n'est pas parce qu'on a éprouvé une douleur, quelque grande qu'elle puisse être, que l'on connaît « la douleur ». Moi-même, qui ai versé tant de larmes déjà, je l'ignore peut-être. Et qui sait, hélas ! si la vie en me meurtrissant davantage encore, ne me le démontrera pas demain ?

« Mon père a découvert ma faute.

« Il m'a chassée de chez lui.

« Si vous aviez été là, je serais allée frapper à votre porte.

« Votre aide, — que vous ne m'auriez pas refusée, — m'eût été précieuse.

« J'étais seule, perdue dans la tourmente, sans amis, sans famille.

« Sans famille ?...

» Si. N'ai-je pas mon fils ?

» Mon petit Marcel.

« C'est près de lui que, dans ma détresse, je me suis rendue. Si je ne l'avais pas eu, le cher ange, Dieu sait à quelle résolution je me serais arrêtée !...

» A présent, je demeure à la Châtaigneraie, auprès de braves gens qui m'ont accueillie, réconfortée, rappelée au devoir dont — complètement affolée — j'avais perdu la notion.

» Depuis mon installation ici, d'autres événements sont survenus.

» Je ne puis vous les narrer tout au long.

» Quand j'irai à Paris ou, mieux encore, lorsque vous viendrez me voir, ma bonne tante, — car je crains toujours, en me présentant à votre hôtel secrètement, comme jusqu'alors j'ai dû le faire, de vous attirer des ennuis... — oui, lorsque vous viendrez me voir, je vous dirai tout.

» Faites que ce soit à une date prochaine.

» Je serais si heureuse de vous embrasser, de vous répéter combien je vous respecte et je vous aime.

» A bientôt donc...

» SIMONE. »

Une fois... deux fois de suite... Régine relut cette lettre.

Simone, renvoyée par Armand Sartolles, obligée de demander l'hospitalité à des étrangers... Simone, sans argent peut-être, plus éprouvée encore, plus malheureuse certainement qu'elle ne l'avouait... Ah ! c'était affreux !...

Et elle, sa tante, n'avait rien su !...

La jeune fille parlait d'événements survenus depuis son installation chez les Randon. De quelle nature étaient ces événements ? Elle ne le disait pas.

Et la femme du banquier, qui ignorait tant de choses encore : la faillite de Mme Mauroy, la démission de l'officier, le refuge que tous deux avaient cherché loin de Paris, au Montoir..., la femme du banquier ne pouvait pas deviner que Simone faisait allusion à sa rencontre avec la mère de Frédéric... et aussi aux jours moins sombres, moins endeuillés que, depuis cette rencontre, cette réunion plutôt, elle passait là-bas près de la veuve de l'agent de change, près de Gaston qui, tout de suite, l'avait considérée, traitée comme une sœur... et qui, l'un et l'autre, venaient lui rendre visite quotidiennement à la ferme, lorsqu'elle-même Simone, n'allait pas au Montoir avec son fils dont sa vieille grand'mère raffolait de plus en plus...

...Avec son fils, qui semblait tout heureux, tout fier... à cette heure, d'avoir trois mamans ; sa maman Catherine... sa maman Simone... et sa « grand'maman Mauroy », pour laquelle il avait un faible, car elle le gâtait plus, elle seule, que ses deux autres mamans réunies.

Marcelle, entrant dans la pièce où se tenait sa mère, s'inquiéta de la voir tout émue.

— Qu'as-tu ? Je ne t'ai jamais vue *ainsi*... Que se produit-il ?...

Régine lui tendit la lettre de Simone.

Et, simplement :

— Lis... dit-elle.

La jeune femme connaissait sa cousine pour l'avoir vue, à plusieurs reprises, lorsque celle-ci, à l'insu de Pierre Sartolles, à l'insu aussi de son père à elle... venait rue de Babylone.

Les circonstances qui avaient fait du banquier et de l'historien deux frères irréconciliables n'avaient pas permis à leurs filles de se fréquenter intimement.

Peutêtre, sans Régine, fussent-elles demeurées à jamais l'une pour l'autre des étrangères.

Mais dès qu'elles avaient été mises en présence, elles avaient ressenti une mutuelle sympathie... qui se fût vite changée, si elles avaient pu entretenir des relations plus suivies, en une mutuelle affection...

Après le mariage de Marcelle, la femme du financier avait, au cap Martin, révélé à celle-ci — car rien ne s'opposait plus à ce qu'elle sû la vérité — l'histoire des amours de Simone et de Frédéric, si à plaindre tous deux, et aussi l'existence de l'enfant élevé, en cachette d'Armand Sartolles, à la Châtaigneraie.

Au récit de ce drame jusqu'alors insoupçonné par elle, le cœur de Marcelle s'était rempli de pitié.

Souffrir, a dit quelqu'un, c'est être à même de compatir à la souffrance des autres !...

Marcelle rendit la lettre à sa mère.

— Pauvre Simone... murmura-t-elle.

Elle ajouta :

— Que vas-tu faire ?

— Ce que je vais faire ? Ne l'as-tu pas deviné ? Il est trop tard, aujourd'hui, pour aller à Montmorency... Mais demain, oui, demain matin même, je m'y rendrai... Tu m'accompagneras, Marcelle ?

Celle-ci acquiesça ;

Hélas ! si elle avait pu prévoir !...

...Oui, si elle avait pu prévoir les conséquences de son acceptation !...

. . . .

Le lendemain, sitôt levée, sitôt prête... Régine avait passé dans la chambre de sa fille.

— Déjà neuf heures... dit-elle en consultant du regard, sur la cheminée, une délicieuse petite pendule Louis XV... je t'ai fait attendre, Marcelle ?

— Non, mère, je finis seulement de m'habiller... Plus que mes gants à mettre, et je suis à toi...

Elle était devant la glace et elle procédait, en effet, à ses derniers préparatifs.

La femme du banquier reprocha :

— Pourquoi cette toilette sombre, ma chérie ? Elle est trop grave, trop sévère pour toi... Tu avais, autrefois, plus souci de mettre en valeur ta beauté... D'où provient un tel changement ?... Je dirai à Jacques qu'il te morigène à ce sujet... Vraiment, il ne te manque qu'un crêpe pour que tu aies l'air non pas d'une jeune épousée, mais d'une veuve... Certes, le noir ne messied pas aux blondes : elles l'adoptent presque par coquetterie... Tout de même, il donne à celles qui le portent une impression de tristesse... de renoncement même... que je ne puis admettre chez toi, surtout par ce printemps radieux s'annonçant pour qui possède la jeunesse, pour qui a de l'amour, comme une promesse de joie future...

Marcelle ne répondit pas.

Un pli amer avait creusé ses lèvres.

Elle détourna la tête pour fuir les yeux de sa mère posés sur elle avec persistance.

Une heure plus tard, elles étaient à Montmorency.

Sur le chemin qui conduisait à la ferme, elles s'avançaient côte à côte sans échanger une parole.

Chacun d'elles était plongée dans des réflexions différentes.

Régine songeait à la chère... à la malheureuse enfant que — dans quelles conditions, hélas ! — elle allait revoir.

Et à laquelle il lui était interdit de dire :

— Ton père ta chassée... Viens chez moi avec ton petit Marcel.

Car cette proposition, il lui était impossible de la faire à Simone.

Non plus maintenant à cause de Pierre Sartolles.

Est-ce donc que, à cette heure, l'infortuné avait une volonté ?

Savait-il même ce qui se passait hors de sa chambre ?

Mais installer à l'hôtel Simone, avec son enfant, c'eût été rendre public le déshonneur de la jeune fille, révéler au monde une défaillance, une faute pour laquelle il est sans pitié.

Non, cela ne se pouvait pas !...

Loin de tous, la jeune fille devait vivre ignorée... dans la retraite... dans la solitude...

...Jusqu'au jour où Frédéric ferait d'elle sa femme.

— Hélas ! ce jour, quand viendrait-il ?...

En attendant, elle, Régine, allait veiller à ce que rien ne manquât à la jeune mère...

...A ce que, pour élever son fils, elle ne fût pas obligée de s'astreindre à des besognes mercenaires...

Et elle marchait sans remarquer ce qui se déroulait devant elle.

...Le charme... la splendeur du paysage auquel Marcelle, elle aussi, demeurait insensible...

Que lui importaient le chant des oiseaux, le bruissement du vent dans les arbres, et la nature en fête ?...

(A suivre)